



PV n°1 du 2 juin 2025.

Membres présents : Mme Cerrone
MM. Caubergh, Dardinne, Dheur, Draguet , Grignet, Joniaux, Lejeune,
Lerousseaux

Invités présents : Mme Joliet (CDA),

Membre excusé : MM. Germay, Halin

Le PV n°10 du 5 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Le Président (à l'étranger) et le Vice-Président (retenu par une réunion de la commission législative) étant excusés, la 1^{re} réunion de la saison 25-26 est orchestrée, à titre exceptionnel, par M. Lejeune.

1. Composition du groupement des parlementaires

- Les votes, lors de l'AP du 27 mai, ont confirmé nos membres rééligibles M. Dardinne, M. Lerousseaux, M. Lejeune et nouveaux Claude Caubergh et Antoine Draguet, portant notre groupe à 11 parlementaires.
- Au vu du nombre d'équipes que compte notre province, 13 parlementaires pourraient siéger à nos réunions.

2. Renouvellement du bureau

- Après un tour de table et une communication téléphonique avec Michel Halin, la composition actuelle du bureau est confirmée pour la saison 2025-2026.

3. Documents de l'Assemblée Générale – lecture et remarques

- L'ordre du jour et les documents de l'AG de l'AWBB de ce samedi 14 juin sont parcourus.
- Au-delà des rapports des différents départements et commissions dépendant directement du CDA, quelques modifications proposées au R.O.I. sont débattues.
- Proposition du CDA de répartir le solde positif du fonds des jeunes (PF18) à hauteur de 70 € par équipe de jeunes (U12 et plus) ayant terminé le championnat, ce qui porte à 440 € le bonus perçu par équipe de jeunes pour la saison 2024-2026.
- Indexation de la licence collective.
- Le document concernant le tableau des montées et descentes est incomplet. Marèse Joliet en prend bonne note et la correction sera apportée pour l'AG.

4. Règlement 3x3

- Le CDA souhaite disposer d'un cadre clair et un texte – déjà proposé à l'AG de mars - sera présenté et n'appelle pas, en son état actuel, de commentaires particuliers.
- Relevons, toutefois, la possibilité de créer un 'club' de 3x3 sans personnalité juridique.

5. PM12 – indemnités de formation

Précisions apportées par la Commission législative pour une bonne compréhension de la modification apportée à l'AG de mars.

- Les mutations actées en mai 2025 et les ré-affiliations à partir du 1^{er} juillet 2025 : 50 €/ année de formation et paiement sur maximum 3 ans.
- Les mutations qui seront actées en mai 2026 et les ré-affiliations à partir du 1^{er} juillet 2026 : 75 €/ année de formation mais paiement une seule fois.

NB : Les clubs ont bien reçu/payé les indemnités de formation pour cette saison 2024-2025.

6. Divers

- Nous tenons à saluer la belle participation des clubs à l'AP (60/68), la réélection de Mme Corbisier au CP Liège et la première présence du BC Orp-Jauche qui rejoint notre province.
- Claude Caubergh et Antoine Draguet assisteront à l'AG en tant qu'observateurs.

La prochaine réunion, aura lieu le lundi 8 septembre 2025 à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur
Secrétaire – Rédacteur